



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Déduction, réduction, crédit d'impôt sur le revenu : quelles différences ?

Vérfié le 01 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Plusieurs dispositifs peuvent réduire le montant de votre impôt sur le revenu.

Une **déduction** est une somme qui sera enlevée :

- soit d'un de vos revenus (par exemple : la [déduction des frais professionnels de vos traitements et salaires \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989))
- soit du revenu brut global (par exemple : la [déduction de la pension alimentaire versée aux enfants \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2)).

Une **réduction** est une somme soustraite du montant de l'impôt (par exemple : la [réduction d'impôt pour des dons à des organismes d'intérêt général \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426)).

Elle s'applique uniquement si vous avez un impôt à payer.

Un **crédit d'impôt** est une somme également soustraite du montant de l'impôt (par exemple : le [crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8)).

Contrairement à la réduction d'impôt, le crédit d'impôt vous sera remboursé en totalité ou partiellement dans l'un des cas suivants :

- Son montant dépasse celui de votre impôt
- **Vous n'êtes pas imposable** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F357>)

➔ **A savoir** : les sommes inférieures à 8 € ne sont pas remboursées.

Textes de loi et références

- Code général des impôts : article 1965 L [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006133946&cidTexte=LEGITEXT000006069577\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006133946&cidTexte=LEGITEXT000006069577)
Non remboursement des créances fiscales d'un montant inférieur à 8 euros

Services en ligne et formulaires

- Impôts : accéder à votre espace Particulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)
Service en ligne
- Déclaration 2021 en ligne des revenus de 2020 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280>)
Service en ligne
- Déclaration des revenus (papier) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281>)
Formulaire
- Simulateur de calcul pour 2021 : impôt sur les revenus de 2020 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740>)
Simulateur

Pour en savoir plus

- Quelle est la différence entre une réduction d'impôt et un crédit d'impôt ? [↗ \(https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/quelle-est-la-difference-entre-une-reduction-dimpot-et-un-credit-dimpot\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/quelle-est-la-difference-entre-une-reduction-dimpot-et-un-credit-dimpot)
Ministère chargé des finances
- Je déclare mes réductions et crédits d'impôt [↗ \(https://www.impots.gouv.fr/portail/node/4404\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/4404)
Ministère chargé des finances
- Brochure pratique 2021 - Déclaration des revenus de 2020 [↗ \(https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm)
Ministère chargé des finances

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0